

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_131

**Objet : Acquisition des parcelles
dans le périmètre de la zone
d'activité de Barbentane**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel à Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 juillet 2025.

PRÉSENTS :

- Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Pour la commune de Châteaurenard :** Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Mme Marie Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*) ; Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ;
Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Jean-Marc DI FÉLICE*).
Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Noves : Mme Mireille MEYNAUD (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; M. Christian REY (*donne pouvoir à Mme Edith BIANCONE*).
Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).
Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (*donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET*)

ABSENTS :

- Pour la commune de Châteaurenard :** Mme Adélaïde JARILLO, M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

M. le vice-Président en charge du Développement Economique expose que la zone d'activité dénommée éco-pôle faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans la révision en cours du PLU de la commune de Barbentane, reconnue d'intérêt stratégique par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pays d'Arles, inscrite dans le service express régional métropolitain (SERM) du bassin de vie d'Avignon, a reçu un avis favorable de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF) en date du 3 février dernier et enfin, fait partie des 6 zones d'activité en projet identifiées dans le schéma d'accueil des entreprises de l'agglomération.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 JUILLET 2025

Le bureau du 19 juin et la commission développement économique du 23 juin se sont positionnés favorablement sur le scénario n°2 orienté sur les acquisitions d'unitaires foncières non bâti pour obtenir un ensemble foncier plus conséquent et ainsi assurer une faisabilité de l'opération dans les délais les meilleurs.

Il a été par ailleurs décidé de lancer les expertises sur les fonciers bâtis et non bâtis et de mettre en œuvre la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP).

Le périmètre (annexé en pièce-jointe) recouvre 48 parcelles soit 129 864 m² de surface cadastrale dont 2 218 m² bâtis.

Dans l'objectif d'acquérir les parcelles utiles aux aménagements de la future zone d'activité au fur et à mesure des évaluations et des négociations foncières avec les propriétaires, il est proposé dans une délibération cadre d'autoriser la Présidente à engager, par décision de la présidente (DP) et dans la limite du budget alloué en budget annexe de ladite zone d'activité, les acquisitions correspondantes et de signer tous les documents afférents.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur cette délibération cadre.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget annexe de la za de la gare à Barbentane en mars 2025

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 3 juillet 2025,

Ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **Autorise** la Présidente à engager, par décision de la présidente (DP) et dans la limite du budget alloué en budget annexe de ladite zone d'activité, les acquisitions correspondantes et de signer tous les documents afférents.

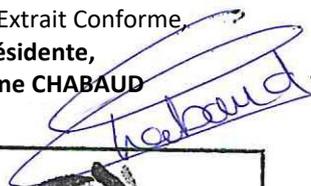
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 38
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstentions : 1

Fait à Eyragues, le 17 juillet 2025,

Pour Extrait Conforme,

**La Présidente,
Corinne CHABAUD**



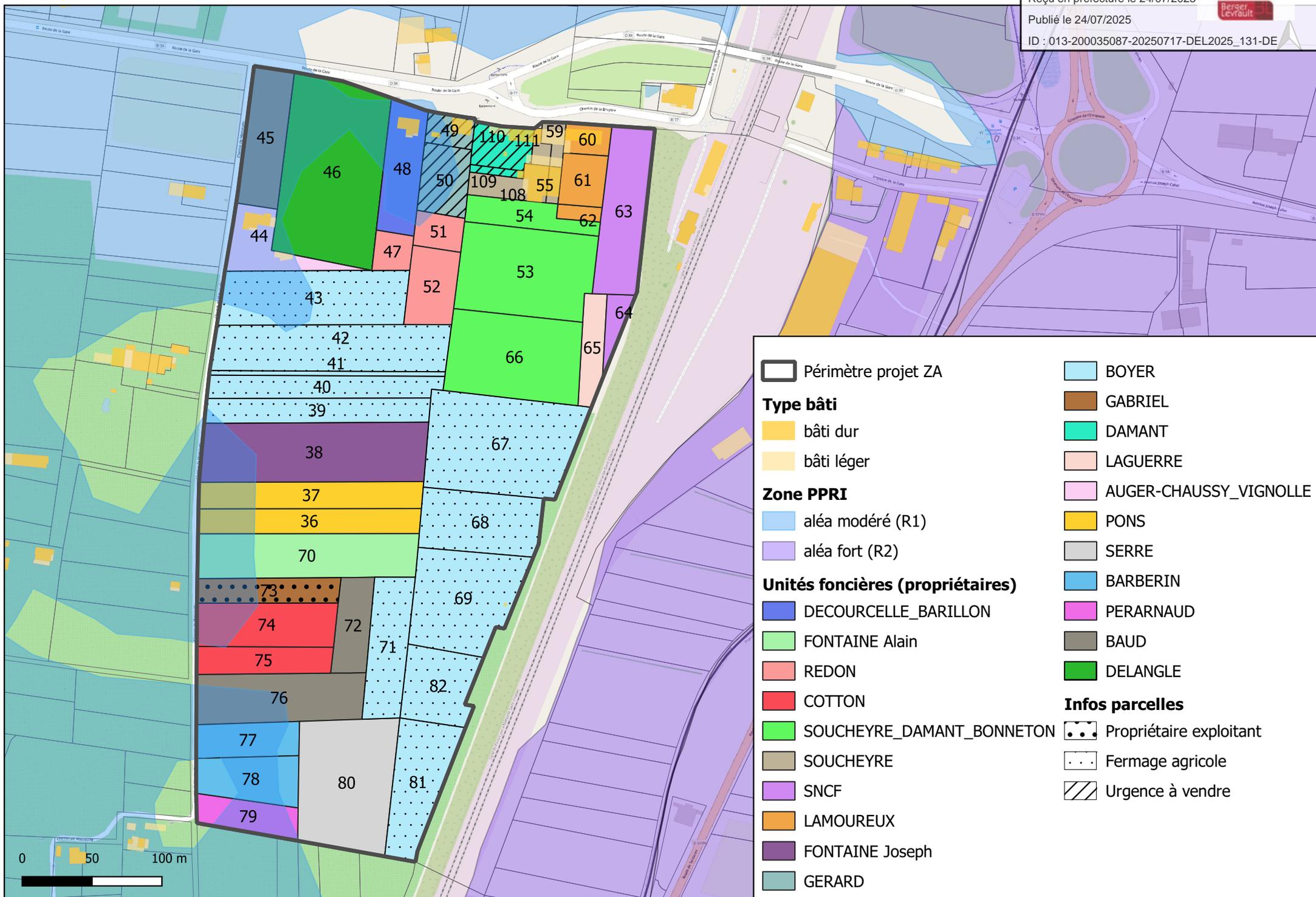
Unités foncières - périmètre projet ZA Barbentane

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le 24/07/2025

ID : 013-200035087-20250717-DEL2025_131-DE



- Périmètre projet ZA
- Type bâti**
 - bâti dur
 - bâti léger
- Zone PPRI**
 - aléa modéré (R1)
 - aléa fort (R2)
- Unités foncières (propriétaires)**
 - DECOURCELLE_BARILLON
 - FONTAINE Alain
 - REDON
 - COTTON
 - SOUCHEYRE_DAMANT_BONNETON
 - SOUCHEYRE
 - SNCF
 - LAMOUREUX
 - FONTAINE Joseph
 - GERARD
 - BOYER
 - GABRIEL
 - DAMANT
 - LAGUERRE
 - AUGER-CHAUSSY_VIGNOLLE
 - PONS
 - SERRE
 - BARBERIN
 - PERARNAUD
 - BAUD
 - DELANGLE
- Infos parcelles**
 - Propriétaire exploitant
 - Fermage agricole
 - Urgence à vendre

Bilan des rendez-vous au 05/06/2025 - acquisitions foncières projet ZA Barbotant

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le 24/07/2025

ID : 013-200035087-20250717-DEL2025_131-DE

Berser
Levrault

